

COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2023/04 en date du 12 avril 2023 portant sur le vote des Comptes Administratifs 2022

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le douze avril deux mil vingt-trois, à vingt heures trente, suivant convocation en date du sept avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mr Sébastien CLEDAT étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	10
Votants	09
Pour	09
Contre	00

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Wagner, Soumagnas, Arnaud, Dessane, Clédat Mmes Broussouloux, Prévost, Surget

ABSENTES EXCUSEES : Mme Delort

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, et L 2343-1 et 2,

Vu l'approbation du Budget Primitif 2022 ainsi que le Budget Assainissement 2022 en date du 12 avril 2022,

Le Maire expose à l'Assemblée Municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice,

Le Maire, ayant quitté la séance au moment du vote, le Conseil Municipal siège sous la présidence de séance, Mme Yvette BROUSSOULOUX, doyenne de l'assemblée, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **09 voix**, adopte les Comptes Administratifs de l'exercice 2022, arrêtés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

	<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>
Recettes	27 844.87	292 149.66
Dépenses	27 342.64	205 397.83
Excédent	502.23	86 751.83
Déficit		

BUDGET ASSAINISSEMENT :

	<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>
Recettes	8 193.00	9 420.63
Dépenses	8 213.25	9 385.78
Excédent		34.85
Déficit	20.25	

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance,
Le 12 avril 2023

La Présidente de séance,
Yvette BROUSSOULOUX



COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2023/05 en date du 12 avril 2023 portant sur l'approbation du Compte de Gestion 2022 du Budget Principal

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le douze avril deux mil vingt-trois, à vingt heures trente, suivant convocation en date du sept avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mr Sébastien CLEDAT étant secrétaire de séance.



Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	00

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Wagner, Soumagnas, Arnaud, Dessane, Clédats Mmes Broussouloux, Prévost, Surget

ABSENTES EXCUSEES : Mme Delort

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
 - **Déclare** que le Compte de Gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance,
Le 12 avril 2023

Le Maire,
Stéphane PREVOST



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10800 - SAINT VITTE SUR BRIANCE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-16 807,07		502,23		-16 304,84
Fonctionnement	310 462,86	13 179,94	86 751,83		384 034,75
TOTAL I	293 655,79	13 179,94	87 254,06		367 729,91
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
10801-ASST SAINT VITTE SUR BRIANCE					
Investissement	2 809,63		-20,25		2 789,38
Fonctionnement	3 037,82		34,85		3 072,67
Sous-Total	5 847,45		14,60		5 862,05
TOTAL III	5 847,45		14,60		5 862,05
TOTAL I + II + III	299 503,24	13 179,94	87 268,66		373 591,96

Résultats budgétaires de l'exercice

10800 - SAINT VITTE SUR BRIANCE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	155 724,54	590 701,52	746 426,06
Titres de recette émis (b)	30 954,52	295 259,26	326 213,78
Réductions de titres (c)	3 109,65	3 109,60	6 219,25
Recettes nettes (d = b - c)	27 844,87	292 149,66	319 994,53
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	155 724,54	590 701,52	746 426,06
Mandats émis (f)	29 972,24	208 631,26	238 603,50
Annulations de mandats (g)	2 629,60	3 233,43	5 863,03
Depenses nettes (h = f - g)	27 342,64	205 397,83	232 740,47
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	502,23	86 751,83	87 254,06
(h - d) Déficit			

COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2023/06 en date du 12 avril 2023 portant sur l'approbation du Compte de Gestion 2022 du Budget Assainissement

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le douze avril deux mil vingt-trois, à vingt heures trente, suivant convocation en date du sept avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mr Sébastien CLEDAT étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	00

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Wagner, Soumagnas, Arnaud, Dessane, Clédât Mmes Broussouloux, Prévost, Surget

ABSENTES EXCUSEES : Mme Delort

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

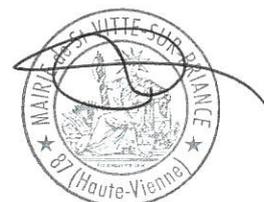
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
 - **Déclare** que le Compte de Gestion du Budget Assainissement dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance,
Le 12 avril 2023

Le Maire,
Stéphane PREVOST



Résultats budgétaires de l'exercice

10801 - ASST SAINT VITTE SUR BRIANCE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	11 002,63	13 143,00	24 145,63
Titres de recette émis (b)	8 193,00	9 420,63	17 613,63
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	8 193,00	9 420,63	17 613,63
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	11 002,63	13 143,00	24 145,63
Mandats émis (f)	8 213,25	10 119,33	18 332,58
Annulations de mandats (g)		733,55	733,55
Depenses nettes (h = f - g)	8 213,25	9 385,78	17 599,03
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		34,85	14,60
(h - d) Déficit	20,25		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10801 - ASST SAINT VITTE SUR BRIANCE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial ASST SAINT VITTE SUR BRIANCE	2 809,63 3 037,82 5 847,45		-20,25 34,85 14,60		2 789,38 3 072,67 5 862,05
Investissement Fonctionnement	5 847,45		14,60		5 862,05
TOTAL III	5 847,45		14,60		5 862,05
TOTAL I + II + III	5 847,45		14,60		5 862,05

COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2023/07 en date du 12 avril 2023 portant sur l'affectation du résultat du Budget Primitif de l'exercice 2022

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le douze avril deux mil vingt-trois, à vingt heures trente, suivant convocation en date du sept avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mr Sébastien CLEDAT étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	00

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Wagner, Soumagnas, Arnaud, Dessane, Clédat Mmes Broussouloux, Prévost, Surget

ABSENTES EXCUSEES : Mme Delort

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal de la commune de Saint Vitte sur Briance réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, décide d'affecter au Budget Primitif 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

Pour mémoire

-- Excédent de fonctionnement antérieur reporté.....002...	297 282.92
(report à nouveau créditeur)	
-- Déficit d'investissement antérieur reporté.....	- 16 807.07

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2022

-- Solde d'exécution de l'exercice	502.23
-- Solde d'exécution cumulé	- 16 304.84

Restes à réaliser au 31.12.2022

-- Dépenses d'investissement	25 798.30
-- Recettes d'investissement	19 170.00
	SOLDE
	- 6 628.30

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2022

-- Rappel du solde d'exécution cumulé	- 16 304.84
-- Rappel du solde des restes à réaliser	- 6 628.30
	EXCEDENT
	0,00

Besoin de financement à couvrir en priorité **22 933.14**



Résultat de fonctionnement à affecter

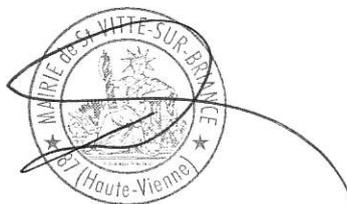
-- Résultat de l'exercice	86 751.83
-- Résultat antérieur	297 282.92
TOTAL A AFFECTER	384 034.75

Affectation

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2023)	22 933.14
2) Affectation complémentaire en « réserve »	
(Crédit du compte 1068 sur BP 2023)	0.00
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	22 933.14
2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023, ligne 002 (report à nouveau créditeur)	361 101.61
TOTAL	384 034.75

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance,
Le 12 avril 2023

Le Maire,
Stéphane PREVOST



COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2023/08 en date du 12 avril 2023 portant sur l'affectation du résultat du Budget annexe Assainissement de l'exercice 2022

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le douze avril deux mil vingt-trois, à vingt heures trente, suivant convocation en date du sept avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mr Sébastien CLEDAT étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	00

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Wagner, Soumagnas, Arnaud, Dessane, Clédats Mmes Broussouloux, Prévost, Surget

ABSENTES EXCUSEES : Mme Delort

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal de la commune de Saint Vitte sur Briance, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, décide d'affecter au Budget annexe Assainissement 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

Pour mémoire

-- Déficit de fonctionnement antérieur reporté.....002.... (report à nouveau créateur)	3 037.82
-- Excédent d'investissement antérieur reporté.....	2 809.63

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2022

-- Solde d'exécution de l'exercice	- 20.25
-- Solde d'exécution cumulé	2 789.38

Restes à réaliser au 31.12.2022

-- Dépenses d'investissement	0.00
-- Recettes d'investissement	0.00
SOLDE	0.00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2022

-- Rappel du solde d'exécution cumulé	2 789.38
-- Rappel du solde des restes à réaliser	0.00

Besoin de financement total	2 789.38
Besoin de financement à couvrir en priorité	0.00



Résultat de fonctionnement à affecter

-- Résultat de l'exercice	34.85
-- Résultat antérieur	3 037.82
TOTAL A AFFECTER	3 072.67

Affectation

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2023).....	0.00
2) Affectation complémentaire en « réserve »	0.00
(Crédit du compte 1068 sur BP 2023)	
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0.00
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023. ligne 002 (report à nouveau créditeur)	3 072.67
TOTAL	3 072.67

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance,
Le 12 avril 2023

Le Maire,
Stéphane PREVOST



COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2023/09 en date du 12 avril 2023 portant sur le vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le douze avril deux mil vingt-trois, à vingt heures trente, suivant convocation en date du sept avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mr Sébastien CLEDAT étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	00

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Wagner, Soumagnas, Arnaud, Dessane, Clédat Mmes Broussouloux, Prévost, Surget

ABSENTES EXCUSEES : Mme Delort

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant du calcul des contributions directes 2023, établi par les services fiscaux.

Il interroge le Conseil Municipal sur l'application d'une éventuelle augmentation des taux pour l'année 2023.

Il précise, qu'à partir de cette année 2023, les communes doivent, à nouveau, voter un taux pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression, progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies, septies et 1639 A,

Considérant le contexte budgétaire difficile, la municipalité propose de ne pas augmenter les taux des impôts communaux, afin de ne pas alourdir les charges reposant sur les contribuables,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

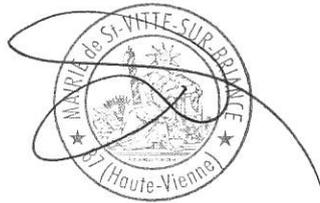
- **Décide** donc de fixer les taux **pour l'année 2023** à :
 - Taxe foncière propriété bâtie (TFPB) : **28.73 %**
 - Taxe foncière propriétés bâties (TFPNB) : **65.06 %**
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **11.50 %**



- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'imprimé n° 1259 COM notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

Fait et délibérée en mairie de Saint Vitte sur Briance,
Le 12 avril 2023

Le Maire,
Stéphane PREVOST



COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2023/10 en date du 12 avril 2023 portant sur le vote du Budget Principal 2023

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le douze avril deux mil vingt-trois, à vingt heures trente, suivant convocation en date du sept avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mr Sébastien CLEDAT étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	00

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Wagner, Soumagnas, Arnaud, Dessane, Clédat Mmes Broussouloux, Prévost, Surget

ABSENTES EXCUSEES : Mme Delort

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le projet de Budget Primitif 2023 dont la vue globale se décompose de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Intitulé des dépenses	Montant proposé au BP 2023
011	Charges à caractère général	279 150.00
012	Charges de personnel	135 000.00
65	Autres charges de gestion courante	69 733.41
66	Charges financières	5 200.00
67	Charges exceptionnelles	2 000.00
014	Atténuations de produits	14 752.00
022	Dépenses imprévues	15 000.00
023	Virement à la Section d'investissement	137 201.70
002	Report déficitaire	0.00
TOTAL		658 037.11



RECETTES		
Chapitre	Intitulé des recettes	Montant proposé au BP 2023
013	Atténuations de charges	1 200.00
70	Produits services, domaine	13 000.00
73	Impôts et taxes	120 250.50
74	Dotations et participations	134 482.00
75	Autres produits de gestion courante	25 000.00
76	Produits financiers	3.00
77	Produits exceptionnels	3 000.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	361 101.61
TOTAL		658 037.11

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Intitulé des dépenses	Montants proposés au BP 2023
20	Concessions et droits similaires	20 000.00
21	Immobilisations corporelles	68 424.30
23	Immobilisations en cours	38 777.40
16	Emprunts et dettes assimilées	14 500.00
001	Report déficitaire	16 304.84
Restes à réaliser au 31/12/2022		25 798.30
TOTAL		183 804.84

RECETTES		
Chapitre	Intitulé des recettes	Montant proposé au BP 2023
13	Subventions d'investissement	0.00
10	Dotations, Fonds divers et réserves (hors 1068)	3 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	22 933.14
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500.00
021	Virement de la section de fonctionnement	137 201.70
001	Report excédentaire	0.00
Restes à réaliser au 31/12/2022		19 170.00
TOTAL		183 804.84

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants,

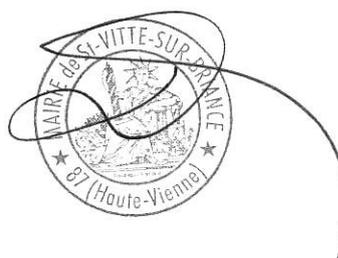
Vu le projet de Budget Primitif 2023 (Budget Principal de la commune)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide d'adopter le Budget Primitif 2023** de la commune de Saint Vitte sur Briance dont les dépenses et les recettes ont été résumées précédemment.

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance,
Le 12 avril 2023

Le Maire,
Stéphane PREVOST



COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2023/11 en date du 12 avril 2023 portant sur le vote du Budget annexe Assainissement 2023



Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le douze avril deux mil vingt-trois, à vingt heures trente, suivant convocation en date du sept avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mr Sébastien CLEDAT étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	00

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Wagner, Soumagnas, Arnaud, Dessane, Clédât Mmes Broussouloux, Prévost, Surget

ABSENTES EXCUSEES : Mme Delort

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le projet de Budget Assainissement 2023 dont la vue globale se décompose de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Intitulé des dépenses	Montant proposé au BP 2023
011	Charges à caractère général	2 000.00
65	Autres charges de gestion courante	100.00
66	Charges financières	2 000.00
67	Charges exceptionnelles	200.00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	50.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 193.00
014	Atténuations de produits	500.00
002	Report déficitaire	0.00
TOTAL		13 043.00

RECETTES		
Chapitre	Intitulé des recettes	Montant proposé au BP 2023
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 510.00
77	Produits exceptionnels	2 125.33
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissement)	4 335.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 072.67
TOTAL		13 043.00

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Intitulé des dépenses	Montants proposés au BP 2023
23	Immobilisations en cours	2 647.38
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissement)	4 335.00
001	Report déficitaire	0.00
TOTAL		10 982.38

RECETTES		
Chapitre	Intitulé des recettes	Montant proposé au BP 2023
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 193.00
001	Report excédentaire	2 789.38
TOTAL		10 982.38

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants,

Vu le projet de Budget annexe Assainissement 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **Décide d'adopter le Budget annexe Assainissement 2023** de la commune de Saint Vitte sur Briance dont les dépenses et les recettes ont été résumées précédemment.

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance,
Le 12 avril 2023

Le Maire,
Stéphane PREVOST



COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2023/12 en date du 12 avril 2023 portant sur la participation aux frais de séjour des enfants de la commune partant en centre de vacances à Meschers

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le douze avril deux mil vingt-trois, à vingt heures trente, suivant convocation en date du sept avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mr Sébastien CLEDAT étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	00

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Wagner, Soumagnas, Arnaud, Dessane, Clédats Mmes Broussouloux, Prévost, Surget

ABSENTES EXCUSEES : Mme Delort

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a décidé, dans le cadre de son intervention en faveur de la jeunesse, de poursuivre son soutien aux familles dont les enfants partent en séjour de vacances au centre Adrien Roche de Meschers.

L'aide départementale qui peut être ainsi accordée est soumise à certaines conditions, notamment à la participation financière de la Commune de résidence de la famille et que les enfants concernés soient inscrits auprès de la Ligue de l'enseignement – Fédération des œuvres laïques de la Haute-Vienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

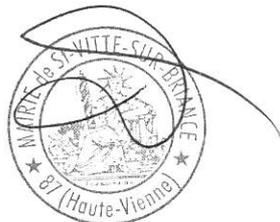
- **Décide** de donner un avis favorable pour participer aux frais de séjour des enfants de la commune partant en centre de vacances
- **Décide** de porter sa participation à **15.00 euros** par jour et par enfant à raison d'un séjour par an et par enfant pour l'année 2023.

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance

Le 12 avril 2023



Le Maire,
Stéphane PREVOST



COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

Délibération n° 2023/13 en date du 12 avril 2023 relatif au changement de fournisseur concernant le chauffage de certains bâtiments communaux

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le douze avril deux mil vingt-trois, à vingt heures trente, suivant convocation en date du sept avril, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mr Sébastien CLEDAT étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	00

PRESENTS : Mrs Prévost, Keiser, Wagner, Soumagnas, Arnaud, Dessane, Clédât Mmes Broussouloux, Prévost, Surget

ABSENTES EXCUSEES : Mme Delort

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat gaz avec Butagaz que la commune a pour le chauffage de la bibliothèque, la salle des fêtes et le logement de l'ancien instituteur est arrivé à son terme. Il informe le conseil qu'il a fait venir un commercial afin de renégocier le contrat ce qui a permis une baisse significative du tarif à la tonne passant de 2 130.00 € à 1 020.00 € la tonne HT.

Il informe également les Elus que, pour faire jouer la concurrence, il a demandé à la société Primagaz de faire une proposition. Celle-ci propose la tonne à 890,00 € HT la tonne HT.

Monsieur le Maire, après avoir expliqué les détails des offres sur les avantages et les inconvénients de chacune, demande l'avis du conseil sur l'offre à retenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Retenir** l'offre de la société Primagaz à 890.00 € la tonne HT
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Fait et délibéré en Mairie de Saint Vitte sur Briance,
Le 12 avril 2023



Le Maire,
Stéphane PREVOST

